

Journal le Chéran

Magazine d'information
du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran



WWW.CHERAN.FR

n° 17
février 2022

Le Chéran rivière sauvage... et puissante

Le Dadon Un cours d'eau à reconquérir



Source Alt. 1450m

Pont de Rière Bellevue

Pont de Carlet

Pont d'École

Le Châtelard

Base de loisirs

Lescheraines

Saill de Banges

Pont de l'Abîme

Passerelle de Cusy

Moulin Jamin

Alby-sur-Chéran

Marigny-Saint-Marcel
SMIAC

Plan d'eau de Rumilly

Rumilly

Confluence sur Alt. 200 m

AILLON-LE-JEUNE • AILLON-LE-VIEUX • ARITH • BELLECOMBE • LE CHÂTELARD • LA COMPÔTE • DOUCY • ÉCOLE • ENTRELACS • JARSY • LESCHERAINES • LA MOTTE • LE NOYER • SAINT-FRANÇOIS • SAINTE-REINE • LES DÉSERTS • ALBY-SUR-CHÉRAN • ALLÈVES • ANNECY (commune déléguée de Seynod) • CHAINAZ-LES-FRASSES • CHAPEIRY • CUSY • ENTREVERNES • GRUFFY • HÉRY-SUR-ALBY • LA CHAPPELLE SAINT-AURICE • LESCHAUX • MONTAGNY-LES-LANCHES • MÛRES • QUINTAL • SAINT-FÉLIX • SAINT-SYLVESTRE • VIUZ-LA-CHIÉSAZ • BLOYE • BOUSSY • MARCELLAZ-ALBANAIS • MARIGNY-SAINT-MARCEL • MASSINGY • MOYE • RUMILLY • SALES

Édito

153,7 m³/s à la station de mesure de la Charniaz (commune de Bellecombe) et plus de 200 m³/s à Rumilly !

La barre de la crue décennale a été franchie sur le Chéran entre Noël et le jour de l'An, par le cumul de pluies abondantes et de fonte des neiges sous une température presque printanière. Cet épisode, impressionnant s'il en est, ne peut illustrer à lui seul une quelconque tendance climatique. Depuis plusieurs années, nous observons aussi des sécheresses d'été, puis d'hiver, des précipitations dans l'ensemble moins fréquentes, mais plus soudaines, un moindre enneigement à basse altitude, ou tout du moins suivi d'un redoux prématuré...

Pour notre syndicat opérationnel, la question n'est pas de caractériser l'influence des uns ou des autres sur l'évolution climatique, mais d'œuvrer pour contenir les conséquences sur la rivière, les ruisseaux, les zones humides. D'ailleurs, ne nous cachons pas derrière le changement climatique, notre propre développement territorial exerce des pressions sur nos milieux aquatiques et sur la ressource en eau. À ce titre, l'étude en cours sur les volumes prélevables doit quantifier les débits nécessaires aux cours d'eau pour maintenir un fonctionnement biologique satisfaisant. Les orientations futures en matière de prélèvement d'eau potable sur le bassin versant s'appuieront sur les résultats de cette étude.

De même, un recensement des zones humides a été actualisé sur l'intégralité du bassin versant. Ces milieux sont précieux, pour leur biodiversité et tous les services qu'ils nous rendent : épuration des eaux, rétention en période de pluie et soutien aux débits d'étiage en période sèche...

Prévenir les risques d'inondation fait également partie des attributions du SMIAC. Là aussi, la justesse de l'action passe par des études approfondies sur l'état des ouvrages existants. À l'avenir, nous devons privilégier des techniques qui maintiennent ou nous rapprochent d'un fonctionnement naturel du cours d'eau, sur les plans hydraulique et biologique.

Président du SMIAC depuis un an maintenant, je m'attache, avec le Bureau lui aussi renouvelé, le Conseil syndical et l'équipe opérationnelle, à défendre et à faire reconnaître la valeur des milieux aquatiques de notre territoire. Je vous souhaite une excellente lecture de ce journal du Chéran qui retrace les actions des derniers mois.



Yohann Tranchant
Président du SMIAC

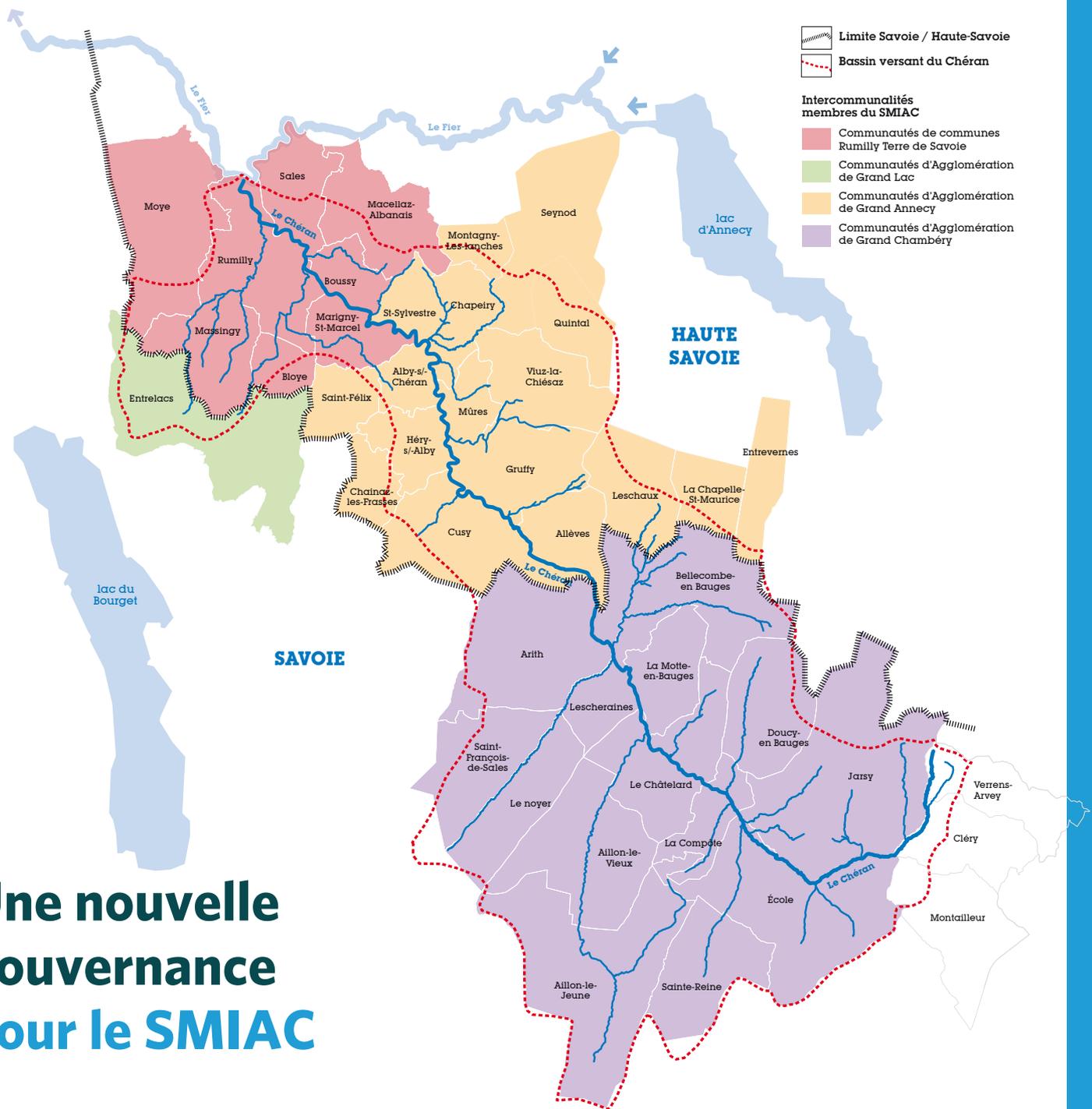
Sommaire

- 3 ~ **UNE NOUVELLE GOUVERNANCE pour le SMIAC**
- 4 ~ **LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA) au centre des actions du SMIAC**
- 5 ~ **Le Dadon, UN COURS D'EAU À RECONQUÉRIR**
- 6 ~ **OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**
- 7 ~ **UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE pour les 607 zones humides du bassin du Chéran**
- 8 ~ **LA PRÉVENTION contre LES INONDATIONS, une nouvelle compétence pour le SMIAC**
- 10 ~ **LES RÉALISATIONS du SMIAC**
- 11 ~ **Sentier du Cincle, guide pour le riverain et ateliers découverte du Chéran**



En couverture

Crue décennale du Chéran
le 29 décembre 2021 : 153,7 m³/s à la station de la Charniaz.



Une nouvelle gouvernance pour le SMIAC

Le SMIAC en 2022 : une structure opérationnelle, pour répondre, dans le contexte connu de changement climatique et dans le cadre de la compétence GEMAPI, aux enjeux de préservation du Chéran, de ses affluents et à la prévention contre les inondations.

La nouvelle équipe d'élus a pris le temps de s'organiser et surtout de s'imprégner de toutes les études et actions lancées par leurs prédécesseurs. Le bassin versant du Chéran est concerné par de multiples sujets, d'où une répartition des tâches entre les deux vice-présidences pour un meilleur suivi et efficacité des actions.

Agnès Barillier suit celles relatives à « la gestion des milieux aquatiques » (GEMA) et **Hervé Ferroud-Plattet** celles relatives à « la prévention contre les inondations » (PI), sachant que les deux sujets se rejoignent parfois.

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) est gestionnaire du bassin versant du Chéran, soit un territoire de 433 km², qui part de la source du Chéran dans le massif des Bauges jusqu'à Rumilly à la confluence avec le Fier.

Le SMIAC regroupe en 2021, les 41 communes du bassin versant du Chéran, qui sont issues de 4 EPCI représentées au sein du comité syndical avec, de l'amont vers l'aval :

- ▶ La communauté d'agglomération de **Grand Chambéry** (6 titulaires et 6 suppléants).
- ▶ La communauté d'agglomération du **Grand Annecy** (6 titulaires et 6 suppléants).
- ▶ La communauté de communes de **Rumilly Terre de Savoie** (6 titulaires et 6 suppléants).
- ▶ La communauté d'agglomération de **Grand Lac** (1 titulaire et 1 suppléant).

La Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au centre des actions du SMIAC

Pour bien protéger une rivière, il s'agit d'abord de surveiller et connaître, ce qui permet d'identifier les éventuelles pollutions ou causes de perturbation écologiques de la rivière. C'est pourquoi notre objectif en 2022 est de faire évoluer l'ensemble des réseaux de mesures pilotés par le SMIAC vers un « Observatoire des milieux aquatiques », qui permettra de mieux croiser les informations acquises.

Par Agnès Barillier,
vice-présidente GEMA

Sur le plan quantitatif, la question de la bonne gestion de la ressource est primordiale sur le bassin du Chéran ; les étiages, de plus en plus sévères et longs, constituent en effet des risques vis-à-vis du partage de l'eau et du maintien de bonnes conditions de vie pour la biodiversité aquatique. **Le plan territorialisé de gestion de la ressource en eau (PTGRE)** qui sera finalisé en 2022, vise justement à déterminer en concertation avec les différents usagers (eau potable, agriculture, industrie...) ces bonnes règles de partage de l'eau, préservant les milieux aquatiques.

De même, **l'inventaire des zones humides réalisé en 2021** et partagé avec les élus du territoire a été un travail indispensable pour élaborer, en 2022, les plans de gestion de ces zones, en particulier de celles qui jouent un rôle essentiel dans la régulation des débits de nos cours d'eau. Sur le plan qualitatif, **l'étude multithématique engagée sur le Dadon et ses affluents**, va voir émerger en 2022, les premières pistes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau, et à plus long terme,

un programme de restauration ambitieux. Fin octobre 2021, nous avons eu le plaisir d'inaugurer le **rétablissement de la continuité écologique sur le seuil de l'Aumône**, en présence de Martial Saddier, président du Conseil départemental de Haute-Savoie et président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse ; un chantier exemplaire remarquablement bien conduit par nos équipes. D'autres travaux visant le même objectif de restauration de la continuité sont programmés sur le Haut Chéran dans les Bauges, à la confluence Nant d'Aillon / Chéran au Châtelard ainsi que sur le secteur de la Compôte.

Côté sensibilisation, le **guide du riverain**, va être enrichi pour répondre aux questions des habitants dont la propriété est traversée par un cours d'eau. Le SMIAC reconduit également **les ateliers découverte du Chéran** qui rencontrent un franc succès auprès des scolaires et enseignants du territoire.

Et enfin, nous organiserons une grande exposition sur l'eau au printemps, accessible à tous.

Le Dadon, un cours d'eau à reconquérir

Le Dadon, affluent majeur du Bas Chéran et ses deux affluents principaux, le Nant Boré (qui prend sa source à Chainaz-les-Frasses) et le ruisseau du Boiran (qui prend sa source au niveau du hameau d'Ansigny à Entrelacs) constituent le bassin du Dadon.

Ce sous-bassin versant du Chéran est identifié comme prioritaire sur notre territoire, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau et de son Programme de Mesures (2022-2027), car très impacté par de nombreux dysfonctionnements, qui entraînent une altération de ses fonctionnalités naturelles.

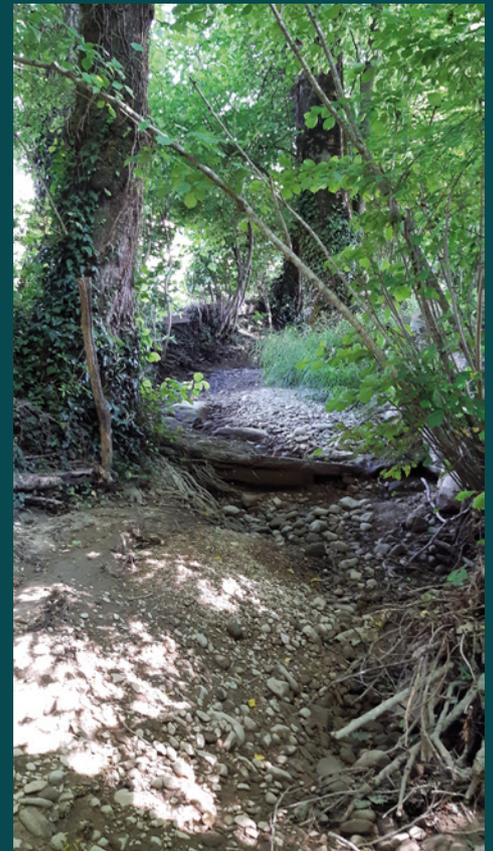
Grâce à l'étude diagnostic engagée par le SMIAC en 2020, un état des lieux exhaustif de l'ensemble des problématiques a été réalisé (assecs, pollutions, artificialisation du lit et des berges, pressions sur les zones humides) et les potentialités de restauration ont été évaluées.

L'objectif du SMIAC est ambitieux, il s'agit de définir une stratégie de reconquête de la qualité des eaux du Dadon et de ses affluents, partagée avec tous les acteurs locaux (collectivités de Rumilly Terre de Savoie, Grand Annecy, Agriculteurs, associations environnementales, services de l'état...).

Cette étude aboutira courant 2022 à l'élaboration du programme d'actions, qui sera financé dans le cadre du contrat de bassin que le SMIAC doit signer avec ses financeurs historiques pour la période 2023-2024.



Pollution sur le Dadon.



▼ Le Dadon rectifié et bétonné dans la traversée de la zone d'activité de Rumilly.



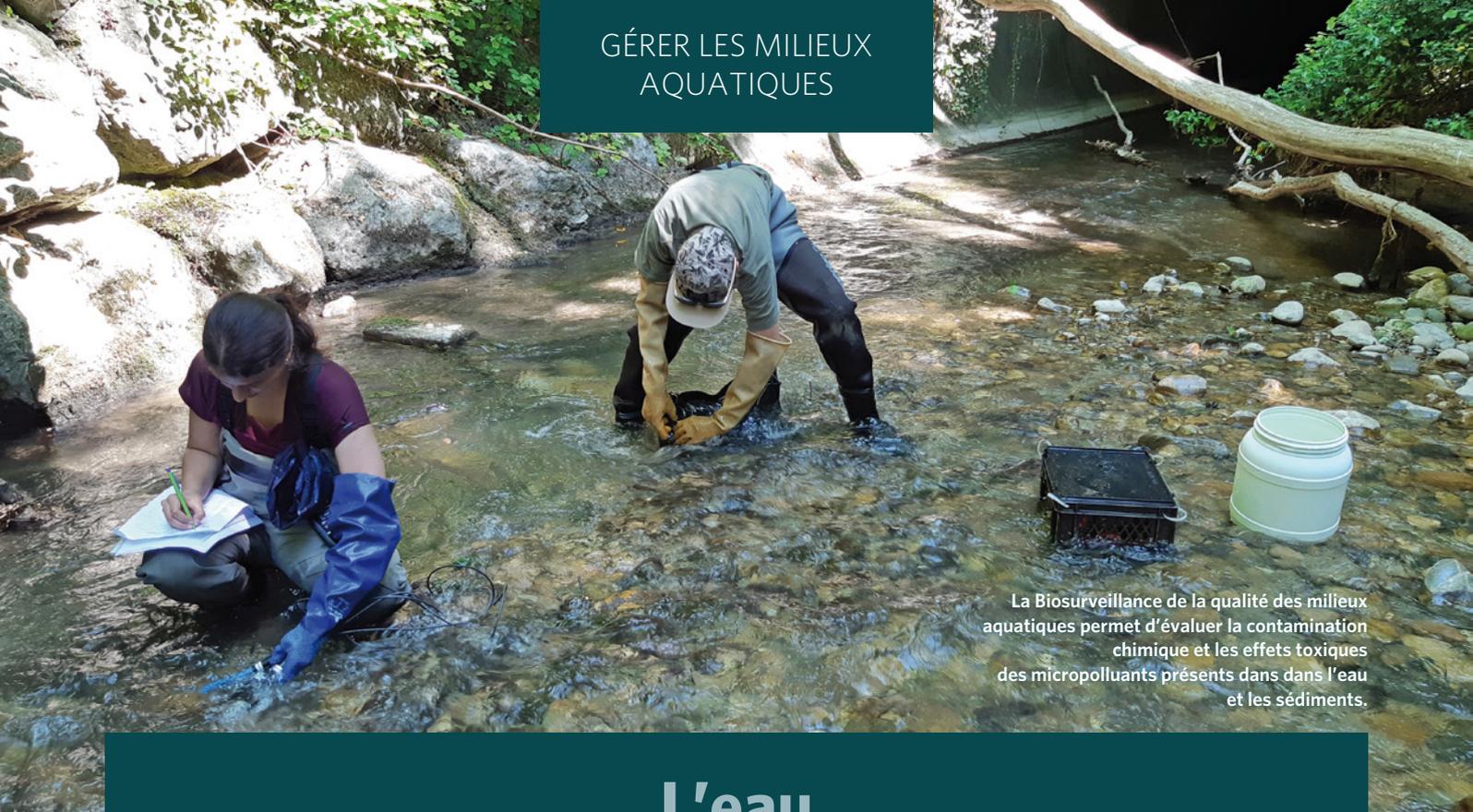
▲ Le Nant Boré en assec à Marigny-Saint-Marcel.



Réunion du comité de pilotage Dadon.

Réunion du comité technique Dadon.





La Biosurveillance de la qualité des milieux aquatiques permet d'évaluer la contamination chimique et les effets toxiques des micropolluants présents dans l'eau et les sédiments.

L'eau une ressource qui se raréfie

Depuis de nombreuses années, le Chéran et ses affluents sont régulièrement affectés par des épisodes de sécheresse, qui conduisent les préfetures de Savoie et Haute-Savoie, à placer le territoire en alerte et imposer des restrictions des usages de l'eau. De fait, les enjeux de préservation de la ressource en eau, ont conduit le SMIAC en accord avec les services de l'état, à engager fin 2019, une étude de grande envergure, qui visait à quantifier la ressource présente sur le bassin, les prélèvements pour les différents usages et les tendances d'évolution avec le changement climatique.

Le diagnostic, livré fin 2021, a ainsi permis de dresser un état des lieux précis et exhaustif de l'impact des prélèvements sur la ressource et donc sur le fonctionnement des milieux naturels.

Sur le bassin du Chéran, ce ne sont pas moins de 4 millions de m³, qui sont consommés chaque année pour différents usages (alimentation en eau potable 77 %, usage agricole 19.5 %, usage industriel 3,5 %), dont près de 20 % (soit 820 000 m³) sont prélevés à l'extérieur du bassin du Chéran.

Plusieurs sous-bassins du Chéran sont en déficit avéré, un constat qui obligera tous les acteurs (collectivités locales ayant la compétence eau potable, usagers, état et associations environnementales) à travailler en 2022 sur l'élaboration d'un **Plan territorial de Gestion de la Ressource en Eau (PTGRE)**.

L'objectif est de permettre le partage équitable et durable de l'eau entre usagers dans une logique de solidarité amont-aval, de manière à ce que chacun puisse

satisfaire ses besoins, surtout en période de sécheresse, et en compatibilité avec le maintien du bon état des milieux aquatiques. Le PTGRE du bassin du Chéran, comprendra à la fois un plan de gestion avec des règles de partage de la ressource et un protocole dédié à la gestion de crise, ainsi qu'un plan d'actions d'économie d'eau.

Suivi de la qualité de l'eau du Chéran,

Le SMIAC a mis en place depuis 2020, un réseau de 13 stations de mesures de la qualité de l'eau et des communautés biologiques indicatrices de cette qualité. La surveillance des conditions environnementales du Chéran est un outil indispensable à l'anticipation des problèmes liés à l'eau et à l'environnement.

C'est par la surveillance de ces conditions environnementales, que se fera la conservation du patrimoine naturel si riche que nous offre la rivière du Chéran.

Cet outil permet également de juger de l'efficacité des actions de restauration engagées par le SMIAC.

Ce réseau de suivi a été renforcé en 2021, avec la mise en place d'une nouvelle station de mesure des débits du Chéran à Alby sur Chéran.



◀ VIDÉO

La biosurveillance, c'est quoi ?

Un plan de gestion stratégique pour les 607 zones humides du bassin du Chéran

L'inventaire réalisé entre 2020 et 2021 par le SMIAC a permis d'identifier 607 zones humides sur le bassin du Chéran, dont 232 en Savoie et 375 en Haute-Savoie, soit un total cumulé de 583 ha. 16 zones humides ont été détruites depuis le dernier inventaire (2005).

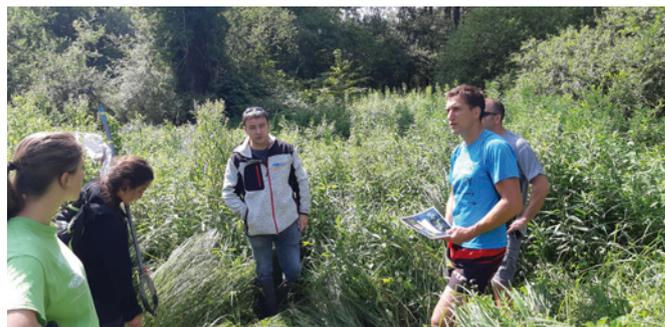
Un travail de « porter à connaissance » (PAC) de cet inventaire a été entrepris, à l'automne 2021, auprès des communes du bassin versant lors de 3 réunions cantonales (Bauges, Moyen-Chéran et Bas-Chéran). La démarche de concertation en cours avec tous les acteurs locaux (État, collectivités, agriculteurs, usagers, associations environnementales) conduira en 2022 à la rédaction d'un plan d'action stratégique.

L'objectif est de rédiger et mettre en œuvre des **plans de gestion sur les Zones Humides** qui seront ressorties comme prioritaires sur le bassin versant. Parallèlement les documents d'urbanisme intégreront le nouvel inventaire, afin d'inscrire les zones humides en zones protégées.



◀ VIDÉO

Zones humides, zones utiles



▲ Inventaire sur le terrain avec le président du SMIAC.



▲ Réunion du groupe technique « zones humides » à Cusy.

Continuité écologique, études et travaux à venir...

Le SMIAC s'engage en 2022, sur le **rétablissement de la continuité écologique** de 2 seuils sur le Chéran (La Compôte et le Chatelard). Des opérations qui seront couplées avec la restauration des berges très impactées par les dernières crues du Chéran.

Une étude diagnostic est également lancée sur la même thématique pour inventorier et caractériser les ouvrages infranchissables présents sur le Nant d'Aillon, le vallon de Bellevaux (Haut Chéran et affluents), le ruisseau des Éparis et la Néphaz.

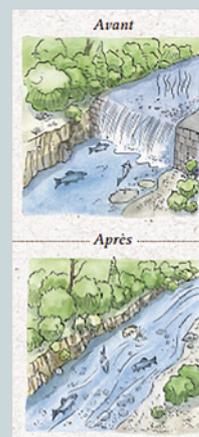
Restaurer la continuité écologique, pour quoi faire ?

La restauration de la continuité écologique vise à retrouver **des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles**, capables de rendre de multiples services.

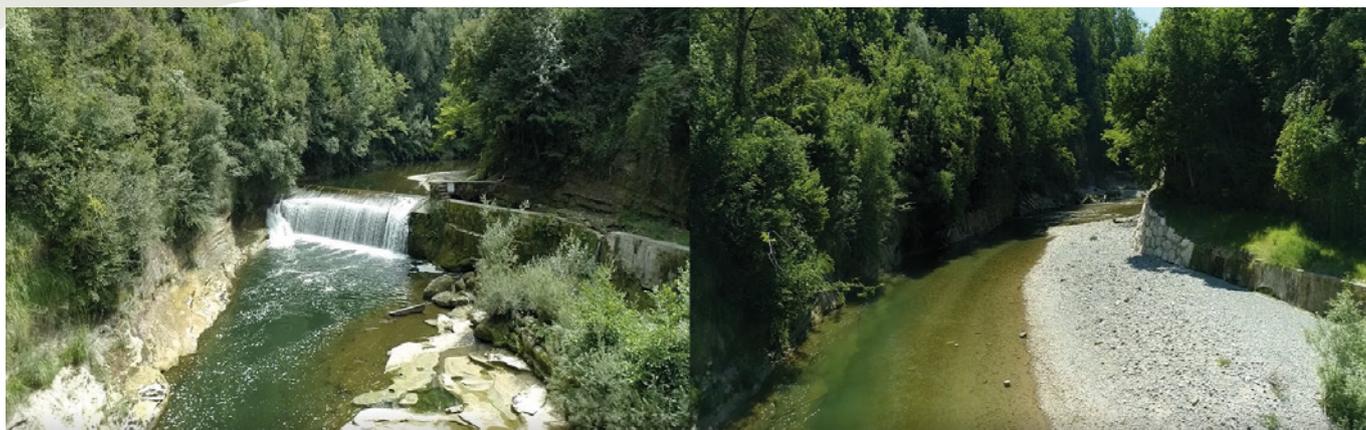
C'est une obligation réglementaire inscrite dans la loi.

Rétablir la continuité écologique, c'est permettre :

- ▶ **La libre circulation des organismes vivants** (poissons, invertébrés) et leur accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation ou d'abri.
- ▶ **Le transport naturel des sédiments** de l'amont vers l'aval du Chéran.
- ▶ **Le bon fonctionnement des lieux de reproduction, d'alimentation, de repos**, souvent situés au sein des végétaux aquatiques ou sous les blocs de pierre au fond des cours d'eau.
- ▶ **De rétablir les connexions latérales avec les réservoirs biologiques** (ruisseaux affluents, zones humides, forêt alluviale...).



Les réalisations du SMIAC



TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL DE L'AUMÔNE

Le Chéran a retrouvé sa vraie nature

L'implantation, au fil du temps, de moulins, puis d'usines électriques et enfin de la station d'épuration de Rumilly a considérablement réduit l'espace de liberté du Chéran sur ce site déjà très encaissé entre les falaises de molasse.

L'effacement du barrage de l'Aumône a redonné une dynamique naturelle à la rivière. Les graviers transportés par le Chéran depuis les Bauges peuvent désormais continuer leur route et participer à la diversification des habitats aquatiques dans les gorges du Chéran à Rumilly. Les poissons du bas Chéran autrefois bloqués par le seuil, peuvent remonter la rivière depuis la

confluence avec le Fier vers les zones refuges situées en amont du Chéran.

Ces travaux ont également permis de réhabiliter une partie de l'espace de mobilité originel du Chéran.

Le Chéran en retrouvant son lit et sa pente naturelle sera moins impactant pour les berges, sera mieux oxygéné et permettra ainsi une meilleure autoépuration des eaux. Sa dynamique retrouvée limitera le réchauffement de l'eau. Il peut maintenant déborder sans dommages et se connecter à ses milieux annexes.

Pendant les crues, la forêt alluviale (*présente naturellement en rive droite du Chéran*) et la zone humide recréée en rive gauche servent ainsi de zones refuges en attendant la décrue.



◀ VIDÉO

Suivez les travaux du seuil de l'aumône en vidéo

Renouée du japon, suite et fin des campagnes d'éradication

2021 marque la fin de la seconde campagne d'éradication de la renouée du japon qui participe de la lutte contre cette invasive, engagée avec succès par le SMIAC depuis 2015.



▲ Le ruisseau de Mellesime avant restauration.



▲ La restauration du ruisseau de Mellesime à l'entrée du Châtelard.

LE SENTIER DU CINCLE À RUMILLY

Apprendre
à connaître
le Chéran pour
mieux le préserver



▲ Inauguration du sentier du Cincle.

Sur une boucle de 2 km, le sentier du Cincle a vocation à faire découvrir de façon la plus ludique possible, les richesses naturelles cachées le long des berges du Chéran, rivière sauvage.

La signalétique conçue et installée par l'équipe du SMIAC accompagne et guide les visiteurs dans leur découverte de cet espace naturel à préserver à la confluence du Chéran et du Dadon. Elle permettra d'accueillir des animations tous publics en lien avec les partenaires du SMIAC.

Le budget total de réalisation du sentier est de 40 000 €, financé à hauteur de 85 % par des fonds Européens (FEDER) dans le cadre du programme européen Interreg Alcotra « Eau Concert II », porté par le SMIAC.

Il a été inauguré le 25 juin 2021 par Yohann Tranchant président du SMIAC, en présence de Christian Heison, Maire de Rumilly, d'élus du territoire, de l'équipe du SMIAC, de l'entreprise Pic Bois, et de la famille d'Henry Tracol, dont les photos historiques accompagnent les promeneurs au fil de la visite.

► L'album *land art* réalisé par les classes du Chéran et d'autres rivières sauvages.

Le Guide du riverain à destination des habitants du bassin du Chéran

- Quels sont mes droits et devoirs en tant que riverain du Chéran ?
- Comment entretenir les berges ou lutter contre les pollutions ?

Toutes les réponses sont dans le guide du riverain édité en 2021 par le SMIAC.

Conçu par l'équipe technique du SMIAC, il vous éclairera sur les solutions et réponses à apporter pour assurer l'entretien de vos berges et préserver les milieux aquatiques avec des gestes simples et de bon sens.

Le guide est mis à disposition gratuitement au SMIAC et dans votre commune (à récupérer auprès de votre mairie).



◀ Retrouvez le Guide du Riverain en version numérique sur notre site.

Les ateliers découverte du Chéran

Depuis 2 ans, le SMIAC, le parc naturel régional du massif des Bauges et l'association du réseau des rivières sauvages invitent les scolaires du territoire du Chéran à participer à des animations scientifiques et artistiques à la carte afin de partager la richesse et la fragilité de cette rivière !



L'objectif de cette opération est de faire découvrir, connaître, et apprécier le Chéran et ses affluents aux jeunes habitants du bassin versant.

Pour l'année scolaire 2021-2022, ce ne sont pas moins de 47 classes, réparties sur tout le territoire, soit 1050 élèves, qui participent à ces actions de sensibilisation.



La Prévention des inondations (PI) une nouvelle compétence pour le SMIAC

L'émergence de la compétence GEMAPI transférée en 2019 au SMIAC, et plus particulièrement son volet PI (pour Prévention des Inondations) constitue une nouvelle mission pour le SMIAC.

Par Hervé Ferroud Plattet,
vice-président PI

Le bassin du Chéran n'étant pas identifié en secteur prioritaire pour le risque inondation. Il ne dispose pas d'un Plan de prévention contre les risques inondations (PPRI), outil réglementaire qui permet, sur d'autres territoires, de cadrer et fixer des mesures de prévention et de protection.

La prise de compétence GEMAPI par le SMIAC fait émerger la réalité de l'existence et la difficulté de prise en compte du risque inondation sur le bassin du Chéran. Le volet PI de la compétence n'ayant pas été conçu en tenant compte des spécificités de nos territoires et torrents de montagne, les attentes du territoire sont fortes, mais les réponses sont difficiles à satisfaire avec les outils techniques et réglementaires actuels.

Autre enjeu plus « classique » lié à la prévention contre les inondations, la présence de digues sur quelques secteurs à enjeux au bord du Chéran ou sur quelques affluents. Des ouvrages que la loi nous impose d'inventorier, en diagnostiquer l'état, afin de caractériser le niveau de protection qu'ils apportent actuellement au secteur protégé.

C'est l'objet d'un travail d'étude mené actuellement par les services du SMIAC.



L'ouvrage de rétention du Noiret à Gruffy pendant la crue de 2008.

Quels sont les enjeux identifiés sur le bassin versant ?

Plusieurs secteurs à enjeux sont d'ores et déjà identifiés sur le bassin en commençant par les deux plaines alluviales de La Compôte et des îles du Chéran dans les Bauges. Ces deux secteurs aménagés sont protégés des crues du Chéran par de grandes digues érigées en 1990. La zone d'activité de Rumilly sur le bassin du Dadon est également une zone vulnérable actuellement protégée par plusieurs ouvrages.

La prévention contre les inondations, c'est encore une multitude de petits ouvrages présents sur les affluents du Chéran. Ces petits ouvrages (bacs de rétention, pièges à graviers...) présents, entre autres, sur les ruisseaux de piémont du Semnoz ou dans les Bauges, doivent également être inventoriés, et leur entretien planifié afin d'assurer le bon fonctionnement pendant les crues.

Inventorier et expertiser les digues de protection contre les inondations

Pour répondre aux obligations réglementaires, le SMIAC vient de lancer une étude concernant l'identification et la définition des systèmes d'endiguements présents sur son territoire.

L'objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux complet des ouvrages de protection contre les inondations existants sur le bassin versant.

Érosion de berge qui sape le pied de la digue de protection de la zone d'activité de la Compôte.



▼ La route digue de Balvey sur le Dadon qui protège la zone d'activité de Rumilly.



Le seuil sur le Chéran et la digue de protection contre les crues de Lescheraines.



Cette étude est réalisée en plusieurs étapes et prend en compte de nombreux éléments :

- ▶ La caractérisation de l'aléa d'inondation et la description des zones exposées lors des crues des cours d'eau via une modélisation hydraulique.
- ▶ La caractérisation des ouvrages existants participant à la protection contre les crues et leurs risques de défaillances (*limites et faiblesses des ouvrages liées à leur structure, etc.*);
- ▶ L'analyse du fonctionnement du système d'endiguement et de ses risques de défaillances ;
- ▶ L'estimation des performances actuelles du système d'endiguement ;
- ▶ L'évaluation des conséquences des débordements dans les zones protégées, définition d'un niveau de protection ;
- ▶ Des préconisations de gestion et de travaux en fonction du niveau de protection qui sera défini par le SMIAC, en concertation avec les communes ;

Cette étude concerne les ouvrages suivants :

- ▶ Les digues sur le Chéran à La Compôte, aux plans d'eau du Châtelard et de Lescheraines ;
- ▶ La digue sur le ruisseau de Saint-Martin à Lescheraines, et sur le ruisseau de Grand Pré à Sainte-Reine ;
- ▶ La digue sur le ruisseau du Dadon à la Rizière, et sur le ruisseau du Nant Boré au niveau de la Z.I de Balvey à Rumilly.

le SMIAC en action



Reprise de berge
à La Compôte.



Installation de la médiation
du sentier du Cincle.



Végétalisation post-travaux d'éradication
de la rénouée, ruisseau de Vergonne à Massingy.



Restauration de berge sur le Lindar
(Aillon-le-jeune).



Suppression d'une buse et restauration
sur le Nant Boré.

comprendre
préserver
restaurer
entretenir
sensibiliser

41
communes 39 800
habitants

54^{km} 436^{km}
de Chéran d'affluents



Curage d'ouvrage inondation
à Gruffy.

Contacteur le SMIAC
60 C Chemin du moulin
74150 Marigny-Saint-Marcel
Tél. 04 50 68 26 11
smiac@cheran.fr
www.cheran.fr

Crédits photographiques
SMIAC

Responsable de la publication
Yohann Tranchant

Rédaction
Yohann Tranchant, Agnès Barillier, Hervé Ferroud Plattet,
Pascal Grillet, Alexandre Curtet, Régis Talguen

Impression
25 000 exemplaires
imprimés sur papier recyclé à 60 %
par Uberti & Jourdan



Création graphique
Marion Pannier

Journal d'information réalisé par le Syndicat Mixte
Interdépartemental d'Aménagement du Chéran



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du Chéran

**Au
service
de nos
rivières!**